



Appel à Projet MAM

Depuis le 1^{er} janvier 2019, la Caisse nationale d'Allocations Familiales a mis en place le « Plan d'Investissement pour l'Accueil du Jeune enfant » (PIAJE) pour soutenir les projets de création ou d'extension de places d'accueil. Les Maisons d'Assistants Maternels (MAM) sont éligibles à ce plan d'investissement depuis le 1^{er} janvier 2021, sous certaines conditions : que la MAM soit implantée sur un territoire dont le taux de couverture en mode d'accueil est inférieur à 58% et dont le potentiel financier est inférieur à 900€, OU que la MAM soit implantée sur un territoire ciblé par un appel à projet engagé par la Caf.

La Caf du Loir et Cher a la volonté de participer au développement des MAM sur le territoire, et ainsi de permettre d'offrir un choix varié de modes d'accueil aux familles. Cet appel à projet doit permettre de répondre à ces objectifs.

L'appel à projets couvre l'année 2023.

A qui est destiné cet appel à projet ?

- Les assistants maternels ayant un projet de création de MAM. Celle-ci doit être constituée en personne morale.
- Les MAM existantes, souhaitant augmenter leur capacité d'accueil d'au moins 10% par rapport à leur capacité existante
- Les collectivités qui souhaitent soutenir l'installation de MAM sur leur territoire

Principes généraux :

- Les MAM doivent présenter un projet pédagogique et social répondant à la Charte d'accueil du jeune enfant (annexe 1)
- Les MAM doivent signer la charte de qualité des MAM élaborée par la branche Famille
- Etre référencé sur le site monenfant.fr
- Les assistants maternels bénéficient d'agrément délivrés par les services de PMI à titre individuel

Financement :

Montant des aides à l'investissement

	Montant par place
Socle de base	7 400 €
Majoration "gros œuvre"	1 000 €
Majoration "Développement durable"	700 €
Majoration "Rattrapage territorial" lié au taux de couverture en mode d'accueil	1 800€ si <58%

Majoration "Potentiel financier" modulée selon la richesse du territoire	De 0 à 6 100€
Tranche 1 (0€ à 449,99€)	6 100 €
Tranche 2 (450€ à 699,99€)	3 000 €
Tranche 3 (700€ à 899,99€)	2 400 €
tranche 4 (900€ à 1 200€)	500 €

Les subventions accordées sont plafonnées à hauteur de 80 % des dépenses subventionnables par place (afin qu'il y ait un cofinancement d'au moins 20%). Le total des subventions ne peut excéder 100% du coût total du projet.

Le PIAJE n'est pas cumulable avec l'aide au démarrage des MAM pour un même bénéficiaire.

Modalités :

Les projets doivent être présentés à la Caf, par mail à l'adresse : partenaires@caf41.caf.fr

Le dossier sera étudié par le Chargé de Conseil et Développement du territoire, et sera soumis à la décision du conseil d'administration de la Caf.

Contacts :

CC Agglopolys
 CC Grand Chambord
 CC Beauce Val de Loire

{ Isabelle Guillot-Marotte iguillot-marotte@cafblois.cnafmail.fr
 Tel : 02 54 52 62 26

CC Territoires Vendômois
 CC Collines du Perche
 CC Perche et Haut Vendômois

{ Sandra Gilbert sgilbert@cafblois.cnafmail.fr - Tel 02 54 52 63 90

Blois : Marie Bourreau mbourreau@cafblois.cnafmail.fr - Tel : 02 54 52 62 23

CC Val de cher Controis : Thomas Hemeray themeray@cafblois.cnafmail.fr Tel : 02 54 52 63 97

CC Cœur de Sologne
 CC Sologne des Etangs
 Cc Sologne des Rivières
 CC Romorantinais et Monsestois

{ Charène Gerbaud cgerbaud@cafblois.cnafmail.fr
 Tel : 02 54 52 63 94

Charte nationale d'accueil du jeune enfant

10 grands principes pour grandir en toute confiance

Pour grandir sereinement,
**j'ai besoin que l'on m'accueille
quelle que soit ma situation
ou celle de ma famille.**

**J'avance à mon propre rythme
et je développe toutes mes facultés
en même temps : pour moi, tout
est langage, corps, jeu, expérience.
J'ai besoin que l'on me parle, de temps
et d'espace pour jouer librement
et pour exercer mes multiples capacités.**

Je suis sensible à mon entourage
proche et au monde qui s'offre à moi.
**Je me sens bien accueilli quand
ma famille est bien accueillie,
car mes parents constituent mon
point d'origine et mon port d'attache.**

Pour me sentir bien et avoir confiance
en moi, **j'ai besoin de professionnels
qui encouragent avec bienveillance
mon désir d'apprendre, de me socialiser
et de découvrir.**

Je développe ma créativité et **j'éveille
mes sens grâce aux expériences
artistiques et culturelles.** Je m'ouvre
au monde par la richesse des échanges
interculturels.

**Le contact réel avec la nature
est essentiel à mon développement.**

**Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me
valorise pour mes qualités personnelles,
en dehors de tout stéréotype. Il en va
de même pour les professionnels
qui m'accompagnent. C'est aussi grâce
à ces femmes et à ces hommes que
je construis mon identité.**

**J'ai besoin d'évoluer dans un
environnement beau, sain et propice
à mon éveil.**

Pour que je sois bien traité, il est
nécessaire que les adultes qui m'entourent
soient bien traités. **Travailler auprès
des tout-petits nécessite des temps pour
réfléchir, se documenter et échanger
entre collègues comme avec d'autres
intervenants.**

**J'ai besoin que les personnes qui
prennent soin de moi soient bien
formées et s'intéressent aux spécificités
de mon très jeune âge et de ma situation
d'enfant qui leur est confié par mon
ou mes parents.**



Cette charte établit les principes applicables à l'accueil du jeune enfant, quel que soit le mode d'accueil, en application de l'article L. 214-1 du code de l'action sociale et des familles. Elle doit être mise à disposition des parents et déclinée dans les projets d'accueil.